

CERTIFICAT MEDICAL
Vie en collectivité et pratique d'activités sportives

Votre enfant est inscrit à un séjour organisé par l'Association Centre Charles Péguy durant lequel nous nous engageons à le prendre en charge dans les meilleures conditions de vie collective possibles.

Afin de faciliter le travail de l'équipe pédagogique et de prévenir les problèmes de santé, nous vous demandons un certificat médical préalable à la participation à toutes les composantes d'un séjour en accueil de mineurs.

Celui-ci devra préciser deux choses :

- Que le jeune mentionné est apte à la vie en collectivité,
- Que le jeune est apte à pratiquer les activités sportives qui lui seront proposées lors de son séjour ou sortie.

Vous avez bien entendu la possibilité de présenter cet imprimé à un médecin afin qu'il le remplisse.

Je soussigné (e) M/Mme docteur en médecine,
certifie avoir examiné le jeune, né(e) le

1. Je certifie que son état ne présente aucune contre-indication à la vie en collectivité (1),
2. Je certifie que son état ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités sportives qui lui seront proposées durant le(s) séjour(s) exceptés (1) (2) :

Visite médicale et certificat établi le/...../..... à

Signature :

Cachet du médecin :

(1) Rayer la (les) mention(s) inutile(s)

(2) Lister les activités non autorisées